

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 janvier 2026

RELANCER LES INVESTISSEMENTS DANS LE SECTEUR DE L'HYDROÉLECTRICITÉ
POUR CONTRIBUER À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2334)

Adopté

N° CE97

AMENDEMENT

présenté par
Mme Battistel, rapporteure et M. Bolo, rapporteur

ARTICLE 7

À l'alinéa 45, substituer aux mots :

« conformément au »

les mots :

« dans les conditions prévues par le ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.